

## **REUNION DU COMITE DIRECTEUR SAINT-MARCEL (27) – 24 JANVIER 2009**

### **PRESENTS :**

O AFFILE – Y CARON – D DEPALLE – J DUPUIS – P DUVET – J GOUPIL –  
JM GRIGNON – J JEANNOT – D LAPIERRE – A LEMARE – JP MISSERI –  
F PHILIPPOTEAUX – JC POINSIGNON – JL QUERNEC – C ROLLAND –  
E VILAIN  
B BATON – P VILLE – F VOLLE – F DE CASTRO

### **EXCUSES :**

M BONCQUET – D PERIGOIS – M TRAN LU Y

### **ABSENTS :**

M GUILLOUX

**Le Président Jackie DUPUIS** ouvre la séance et excuse le secrétaire Michel BONCQUET souffrant. **Il** remercie les membres du Comité Directeur présents et les invite à faire preuve d'efficacité lors de cette réunion préparatoire à l'Assemblée Générale.

**Il** passe de suite la parole à Franck VOLLE qui présente Fernand DE CASTRO le nouveau président du GN Carpes. **Le Président** lui souhaite la bienvenue parmi nous.

### **1° Approbation du P.V. du 15.11.08**

Les membres du Comité Directeur présents n'ayant aucune remarque particulière à formuler, le P.V. est adopté à l'unanimité.

### **2° Calendrier 2009**

Jean-Claude POINSIGNON donne lecture du calendrier des championnats 2009

Concernant les promotions « Vétérans », celles-ci peuvent être organisées en semaine.

Ces propositions seront abordées lors de la réunion avec les Présidents de CR puis à l'Assemblée Générale Ordinaire de demain.

### **3° Règlements.**

Les articles suivants sont modifiés comme suit:

#### **- Règlement officiel :**

- **Article 21 :** Les quantités .... Le tamisage ou le brassage (avec un batteur électrique) des amorces est interdit après les contrôles des quantités effectuées par les responsables. Le tamisage des amorces est interdit avec la bourriche ou l'épuisette. Seul l'emploi du vaporisateur est autorisé après le contrôle...

- **Article 21 ter :** Pour toutes...sous-secteur. Pour les épreuves par équipes, les secteurs seront attribués aux pêcheurs par tirage au sort.

- **Règlement des Championnats et Grandes Epreuves :**

- **Article 17 :** Pour le tirage au sort, l'emploi des grilles automatiques de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup est obligatoire. Ces grilles déterminent les emplacements pour les trois ou quatre manches mais l'ordre de la 2ème, de la 3ème (ou de la quatrième manche) devra être tiré au sort immédiatement avant le déroulement de la 2ème (ou de la troisième manche) ; ~~l'emplacement des groupes sera tiré au sort avant chaque manche.~~

- **Article 18 :** Les organisateurs ....Corporatifs). Pour tous les championnats individuels nationaux, un parcours de remplacement devra être prévu dans le programme. Dans la mesure du possible, il devra en être de même pour les épreuves par équipes.

- **Article 35 :** Le classement général.... (2ème plus gros poids...). Pour les championnats en ligne et en sous-secteurs [exemple : championnat disputé en ligne à 24 pêcheurs (3 sous-secteurs de 8) ou 30 pêcheurs (3 sous-secteurs de 10)] et épreuves individuelles (minimum deux manches) le classement se fera par addition des points « places » obtenus dans les sous secteurs des deux, trois ou quatre manches. En cas d'égalité de points « places » à l'issue des deux, trois ou quatre manches, les pêcheurs seront départagés par le plus gros poids total obtenu dans les sous secteurs des deux, trois ou quatre manches. S'il subsiste encore des ex-æquo, ils seront départagés par le plus gros score réalisé dans une des manches et ainsi de suite (2ème plus gros poids ...). En cas d'égalité de points « places » ou de « capots » dans un sous-secteur se reporter aux articles 36 et 37.

- **Article 48 :** La coupe de France à la plombée se pratique au moulinet sans distance minimum de pêche et sans flotteur en deux manches de **5 heures**...

- **Grilles – Autres championnats nationaux (3 manches- 24 ou 30 pêcheurs) :** En fonction des parcours, ces championnats pourront se disputer soit en 2 groupes de 12 ou 15, soit en ligne.....

#### 4° Grilles de tirage au sort.

La commission composée de O AFFILE, J DUPUIS, JM GRIGNON et JL QUERNEC en concertation avec R CATTELIN a étudié le problème des grilles. La grille de 2x15 a été notamment revue et corrigée. Pour les championnats en groupe, la commission déconseille le déroulement de ces épreuves en 3 groupes. Au niveau national, les championnats devront se disputer soit en 2 groupes de 12 ou 15, soit en ligne.

#### 5° Club France.

Le projet de nouveau contrat S.P.A.P.2009-2010 est revu à la baisse d'environ 30%. La commission chargée de discuter avec les sponsors sera définie par le nouveau Comité Directeur, cette discussion pourrait avoir lieu lors du SAPEL les 6-7 et 8 février prochain.

La FFPSC devra faire un effort sur la visibilité du retour envers les sponsors.

#### 6° Vœux.

- **Vœux CR Bourgogne :**

▪ **CD 71** : «*Interdire le mélangeur mécanique (perceuse) au même titre que le tamisage après contrôle des amorces. Les 4 CD sont d'accord*» : Le Comité Directeur est d'accord avec ce vœu et l'Article 21 du règlement officiel est modifié en ce sens.

▪ **CD 58** : «*Rétablir le classement des capots au nombre de pêcheurs + 1. 3 CD sont favorables, 1 CD abstention*» : Le Comité Directeur ne donne pas suite à ce vœu, dans ce cas précis, c'est l'application du règlement FIPS.

#### - Vœux du CR Picardie

▪ «*Coupe de France Vétérans : Compte tenu du non impact de l'épreuve sur les championnats, Réaliser 2 coupes Nord et Sud*

*Motifs : 1) Eviter les trop longs déplacements suivant les lieux retenus et 2) Permettre « normalement » une plus grande participation*» : Le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à ce vœu, le souhait des vétérans étant de se rencontrer dans une même épreuve.

▪ «*Tous les Championnats et Grandes Epreuves - Article 07 « Absence d'un pêcheur à la 2ème ou 3ème manche » Supprimer la place manquante en resserrant les n°.*

*Proposition : Ne plus décaler les N°. (Laisser la place libre)*

*Motif : Perturbe le groupe de N° dans la grille de tirage pour uniquement certains pêcheurs*». : Le Comité Directeur décide de modifier l'article 7 comme suit : En cas ...manches. La suppression de la place libre se fera de façon à déplacer le moins de places possibles c'est-à-dire soit à partir de l'aval, soit à partir de l'amont.

▪ «*Toute épreuve en deux manches dans la journée sur le même parcours : Ne pas remettre sur les places le poisson du matin, Choix : Isoler les poissons dans les bourriches ou rejeter hors parcours*

*Motif : Diminue fortement les scores de l'après-midi*» : Le Comité Directeur décide de recommander aux organisateurs de ne pas remettre les poissons à l'eau entre les manches disputées sur une journée.

## Questions diverses

### • Championnats Vétérans :

Eu égard à la progression du nombre de licenciés vétérans - 853 licenciés à ce jour- le Comité Directeur (suite à une étude de Jean-Claude POINSIGNON) prend la décision suivante : A partir de 2010, l'organigramme des championnats Vétérans est défini comme suit :

- 6 Promotions (au lieu de 4),
- 2 Championnats de 2ème division,
- 1 Championnat de 1ère division.

### • Championnats du Monde Handicapés 2010 :

La FIPSeD en a confié l'organisation à la France.

- **Championnats Régionaux des Clubs :**

Lors de l'Assemblée Générale 2008, l'avis des Comités Régionaux et des Comités Départementaux avait été sollicité sur la possibilité pour chaque club de présenter plusieurs équipes aux éliminatoires, et que seule la 1ère équipe de chaque club soit qualifiée pour l'inter régionale.

Seul 2 Comités Régionaux ayant répondu au sondage, **le Comité Directeur décide le maintien du règlement actuel, soit la présence d'une seule équipe par club aux éliminatoires régionales.**

- **Championnats de France à l'Américaine :**

**Idem supra** (1 seul Comité Départemental s'étant manifesté).

- **Lecture courrier président CD :**

Suite à la demande formulée de réserver un espace CD sur le site Internet de la FFPSC, une étude a été demandée à notre hébergeur. Une suite favorable ne peut être donnée pour un problème de gestion.

Il est proposé de recenser les CD possédant un site Internet, une carte de France avec des liens vers ces sites sera installée sur le site de la FFPSC. J-M GRIGNON est chargé de ce recensement.

- **Courrier GN Carpes – Assurances**

Les adhérents du GN Carpes doivent être traités sous le même régime que tous les adhérents de la Fédération. En ce qui concerne le loisir « carpiste », une entrevue pourra être organisée pour préciser les règles de fonctionnement.

- **Fédération Nationale pour la Pêche en France :**

Suite à la réunion du 05.11.2008, le Conseil d'administration de la Fédération Nationale pour la Pêche en France considère que la FFPSC peut entrer dans les conditions d'éligibilité financière, c'est-à-dire obtenir certaines subventions pour les manifestations qu'elle organise, manifestations qui présentent un caractère régional, national ou international. Les dossiers présentés devront comporter l'objet de la manifestation, les partenaires, le budget prévisionnel. La prise en charge pourra être de 10% du budget global. Nous avons suggéré à cette commission d'y intégrer les épreuves internationales disputées à 'étranger.

- **Finances:**

Le trésorier Jacques GOUPIL présente le budget prévisionnel (Annexe2)

Au vu de la baisse des subventions (Ministère, S.P.AP), l'équilibre du budget 2009 est difficilement envisageable.

La commission Finances propose au Comité Directeur les mesures suivantes :

- Envoi de 3 bulletins au lieu des 4 actuels : Avril, Septembre, Décembre ;
- Championnat de France des Clubs : augmenter la mise de 10 euros à **20 euros**, applicable dès 2009 ;

- Augmentation du prix de la licence pour 2010 : le Comité Directeur vote à la majorité **l'augmentation du prix de la licence de 2 euros** à partir de 2010 ;
- Réduction au niveau des staffs pour les rencontres internationales.

Ces propositions seront présentées lors de la réunion avec les Présidents de CR puis à l'Assemblée Générale Ordinaire de demain.

- **SAPEL:**

La FFPSC sera présente au SAPEL les 06, 07 et 08 février prochain. La rencontre avec les membres du S.P.A.P. et la commission Club France pourrait avoir lieu le samedi 07 février.

La prochaine réunion sera fixée par le nouveau Comité Directeur.

**J DUPUIS**

*Président*

**E VILAIN**

*Secrétaire Adjointe*